Anthony SEILLER

De: TIRAND Peggy <Peggy.TIRAND@loire-atlantique.fr>
Envoyé: vendredi 30 août 2019 08:33
À: Anthony SEILLER; Urbanisme
Cc: NOBLET Sebastien; MICHAUD Eric; MORICEAU Franck
Objet: DECISION-U-19-SAV-092 - Dossier d'urbanisme sur Haute-Goulaine - Demande d'avis du 21/08/2019 - PA 44 071 19 A 3003
Pièces jointes: 14-91 PAn-T[illegible]2_PA4.pdf; CERFA PA 071 19 A 3003.pdf

À l'attention de Monsieur Anthony SEILLER

Bonjour,

Sur la base des plans et documents fournis pour le projet proposé et selon les modalités d'application des règles d'urbanisme du schéma routier départemental en vigueur au moment de l'instruction du dossier (approuvées par la commission permanente du 4 avril 2013), les services du Département ont étudié la demande d'avis référencée en objet.

Considérant que :

- La demande s'inscrit dans le cadre du projet de création d'un lotissement en 3 lots et une voie de desserte, sur les parcelles AZ 40, 41, 42p,43p,44p, situées sur le territoire de la commune de Haute-Goulaine ;
- Le projet est situé en agglomération, en bordure de la route départementale RD 0074, classée dans le réseau des dessertes locales (RDL) au schéma routier. La vitesse limite autorisée sur cette section est de 50 km/h ;
- Le caractère urbain est avéré aux abords du projet ;
- Les accès des 3 lots déboucheront sur une route communale, débouchant sur la RD 74. Ces accès seront suffisamment éloignés de la RD 74 et le débouché de la voie qui supporte l'accès sur la RD est satisfaisant pour garantir la sécurité des usagers.

Dans ces conditions, je vous informe que le Département émet un avis favorable à la demande d'avis du 21/08/19 pour le projet visé, dans le cadre du PA 44 071 19 A 3003.

Vous en souhaitant bonne réception.
Sincères salutations.

Pour le Président du conseil départemental
Le Chef du service aménagement
Sébastien NOBLET

Peggy TIRAND
Service Aménagement
Département de Loire-Atlantique
Délégation vignoble
Tél. 02 40 06 61 44 (n°interne 31.44)
delegation-vignoble@loire-atlantique.fr
Tél. 02 40 06 69 40 (n°interne 31.40)
peggy.tirand@loire-atlantique.fr

De : Anthony SEILLER <anthony.seiller@clissonsevremaine.fr>
Envoyé : mercredi 21 août 2019 14:55
À : délégation vignoble <delegation-vignoble@loire-atlantique.fr>; saur.dict@saur.com; urbanisme.sydela.erdf@sydela.fr; servicestechniques@hautegoulaine.fr; voirie@hautegoulaine.fr; Eric.RINEAU@clissonsevremaine.fr; scot@vignoble-nantais.fr
Cc : anthony.seiller@clissonsevremaine.fr
Objet : PA 044 071 19 A3003 - Consultation réseaux

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, le dossier référencé en objet.

Si vous estimez que le dossier ne comprend pas toutes les pièces et informations exigées en application du code de l'urbanisme vous devez me faire parvenir vos observations le plus rapidement possible. Je vous rappelle que pour ce dossier, la demande de pièces doit être reçue par le demandeur au plus tard un mois après le dépôt du dossier, faute de quoi, cette demande ne modifierait pas les délais d'instruction de la demande.

En application des articles R.423-59 et suivants du code de l'urbanisme, vous disposez d'un délai d'un mois à compter de la réception du dossier dans votre service pour me faire parvenir votre avis sur le dossier. Passé ce délai, vous serez réputé avoir émis un avis favorable sous réserve des exceptions prévues par les articles R. 423-60 à R. 423-71.

Votre avis, notamment s'il est défavorable ou s'il contient des prescriptions, doit être motivé pour pouvoir être légalement repris dans l'arrêté.

Je vous invite donc à me faire parvenir rapidement vos observations.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Anthony SEILLER

Clisson, Sèvre et Maine Agglo
17 rue de l'Industrie
44140 AIGREFEUILLE-SUR-MAINE
Tél. 02 28 00 88 88 - urbanisme@clissonsevremaine.fr